



BARÈME D'HONORAIRES

Applicable à compter du 1^{er} Avril 2022

VENTE

Honoraires de transaction TTC* maximum à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation mandat exclusif	Habitation mandat simple
Jusqu'à 149 000 €	7000 €	8000 €
De 150 000 € à 249 000 €	5,5 %	6 %
De 250 000 € à 349 000 €	4,5 %	5 %
De 350 000 € à 499 000 €	4 %	4,5 %
Au-delà de 500 000 €	3,5 %	4 %

Terrains 5 % TTC

Avis de valeur (gratuit dans le cadre d'une mise en vente) : 150,00 € TTC* maximum

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, ART.5)
Honoraires conformes à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR »

Prestations	Honoraires TTC* Locataire	Honoraires TTC* Bailleur
Visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Maximum 8 €/ m ²	Maximum 8 €/ m ²
Etat des lieux d'entrée	Maximum 3 €/ m ²	Maximum 3 €/ m ²
TOTAL	Maximum 11 €/ m² (plafond à un mois de loyer hors charges)	Maximum 11 €/ m² (plafond à un mois de loyer hors charges)

*T.V.A au taux actuellement en vigueur de 20.00 %

AGENCE SILVACANE IMO GROUP
28 rue Georges Clémenceau 13640 LA ROQUE D'ANTHÉRON
Tel :04.42.50.41.08

S.A.R.L ISANEC au capital social de 90 000 €-Entreprise indépendante
Caisse de garantie financière GALIAN 89 rue La Boétie 75008 PARIS- R.C.S Salon B. 532 980 596
Carte professionnelle CPI 1310 2018 000 026 420 délivrée par la CCI Marseille Provence
TVA FR08532980596